

Arrêté n°02-2020-AO portant nomination de la directrice adjointe de l'école doctorale n°597 « sciences économiques et sciences de gestion » (EDGE)

La Directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24, 28 et 30 ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2019 portant nomination d'une directrice générale par intérim à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) ;

Vu la délibération n° 3.2 modifiée du conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement du 24 janvier 2020 déléguant ses pouvoirs à l'administratrice provisoire ;

Vu la décision n° 2020-011-IA du 19 juin 2020 portant délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, administratrice provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement à Madame Armelle CARNET-LEBEURRIER – directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST et notamment son article 1 a) et son article 2 ;

Vu la *convention de coordination du dispositif doctoral en Bretagne et Pays de la Loire* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 signée par AGROCAMPUS OUEST et les vingt autres établissements impliqués ;

Vu la convention d'accréditation conjointe de l'école doctorale n°597 « SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES DE GESTION » (EDGE) signée le 22 février 2018 par AGROCAMPUS OUEST et les autres établissements conjointement accrédités ;

Vu la candidature de Madame AUDE RIDIER, Maître de Conférences au sein de l'école interne AGROCAMPUS OUEST ;

Vu l'avis du conseil de l'école doctorale EDGE du 18/06/2020 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique d'AGROCAMPUS OUEST du 15/07/2020.

ARRETE

Article 1 : Madame AUDE RIDIER, Maître de Conférences au sein de l'école interne AGROCAMPUS OUEST, est nommée Directrice adjointe de l'Ecole Doctorale n°597 pour le site de Rennes.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et sera publié sur le site internet de l'établissement.



Article 3 : Le secrétaire général de l'école interne AGROCAMPUS OUEST est chargé de la bonne exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 23 juillet 2020.

Pour l'administratrice provisoire et

par délégation,

La directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST,

Armelle CARNEY-LEBELLE

